

GAILLAC LISLE SUR TARN		ACB du Gaillacois		LFDG
Ouvert à la CAP / VAC		☎ 05 63 57 98 52		
43°52'59"N 001°52'27"E - 441 ft (16 hPa)				
RWY	07/25	1124 x 60	/	Non revêtue
COM	A/A	119.955 Mhz		
RFFS	Niveau 1.			
Conditions d'utilisation de l'AD :				
AD réservé aux ACFT munis de radio. Distances déclarées utilisables : TODA RWY 07 et 25 réduites cause présence d'arbres dans les trouées de DEC.				
Activités diverses :				
AEM (N° 9069) : HJ. SFC - 800 ASFC/1250 AMSL.				
Voltage sur AD N° 6730 : 0800-1100 et 1300-1800, ETE : - 1 HR ; Axe 07/25, longueur 2500 m, centre ARP. 1300 AAL / 4000 AMSL :				
- Lors des vols, verticale AD, présence impérative d'un "Contrôle Sol" de l'activité voltage qui devra veiller la fréquence A/A.				
- Contact obligatoire avec TOULOUSE APP.				
- Activité interrompue en cas ARR IFR à ALBI LFCI. Transpondeur recommandé.				
Activité voltage possible uniquement après accord de l'exploitant de l'AD et sous réserve du respect des consignes locales diffusées par l'exploitant.				

GAP TALLARD		Département des Hautes Alpes		LFNA
Ouvert à la CAP / VAC		☎ 04 92 54 01 57		
44°27'14"N 006°02'12"E - 1966 ft (71 hPa)				
RWY	02/20	945 x 30	26 F/B/W/T	Revêtue
	02L/20R	700 x 80	/	Non revêtue
	02R/20L	400 x 60	/	Non revêtue
AVT	Carburants : 100LL - JET A1 - UL 91. HIV : 0800-1115, 1230-1530 - ETE : 0800-1115, 1230-1630. Païement comptant, carte bancaire. TEL : Exploitant AD.			
COM	AFIS	119.100 Mhz		
	ATIS/V	129.330 Mhz		
RFFS	Niveau 1.			
ATS	HIV : 0800-1130, 1300-1530. ETE : 0800-1130, 1300-1630. Extension possible toute l'année. CIV : ☎ : 04 92 54 01 57 - FAX : 04 92 54 03 76.			
☎	FAX AD : 04 92 54 05 54 Alpin : 04 92 54 18 80 - FAX : 04 92 54 02 56. AAVD TEL/FAX : 04 92 54 14 70			

Conditions d'utilisation de l'AD :
AD réservé aux ACFT munis de radio.
L'utilisation simultanée piste revêtue et piste non revêtue accolées interdite.
Tout ATT et DEC d'avions est suspendu si un planeur ou un attelage se trouve à moins de 40 m de la limite commune.
Utilisation simultanée de la piste non revêtue 700 x 80 m et de la bande recueil planeur 400 x 60 m interdite.
Bande recueil planeur 400 x 60 m réservée uniquement à l'atterrissage des planeurs et à l'entraînement des hélicoptères sur autorisation du gestionnaire.
Utilisation simultanée de la bande recueil planeur 400 x 60 m et de la FATO hélicoptère interdite.
L'attention des pilotes est attirée sur la déclivité de la RWY 20 à l'ATT.
Bande d'accélération planeur 443 x 10 m réservée à l'activité planeurs et ULM hors activité planeurs.

Dangers à la navigation aérienne :
Présence d'oiseaux possible en automne.

Activités diverses :
Activité intense de VAV et PARA de mars à octobre.
Parachutage sur AD (N° 436) : SR-SS - FL 155.
Autres heures et au-dessus de FL 155, activité annoncée par NOTAM. Activité réelle connue de GAP INFO, ou sur A/A. A l'Ouest des pistes zone réservée au parachutisme.

GHISONACCIA ALZITONE		PEGAASUS		LFKG
Usage restreint / VAC				
42°03'16"N 009°24'01"E - 177 ft (7 hPa)				
RWY	18/36	800 x 18	5.7 t MPA : 1.5	Revêtue
AVT	Carburant : 100 LL, Jet A1, réservé aux ACFT basés - disponible avec préavis ou sur demande incluse dans le PPR. Lubrifiant : NIL. Réparations : Possible par mécaniciens certifiés.			
COM	SOLENZARA APP	119.900 Mhz		
	SOLENZARA TWR	118.350 Mhz		
	A/A	118.350 Mhz		
RFFS	Niveau 1.			

☎ Pôle élémentaire de gestion de l'aérodrome d'Alzitone soutien usagers stationnés :
 @ TEL : 06 22 24 47 35 - 06 25 79 13 28 - 06 71 23 36 49 - 06 09 84 19 16.
 @ : pegaasus@aerodromedeghisonaccia.com
 Aéroclub de Ghisonaccia : 06 38 73 18 81 - 06 11 69 28 60 - 06 09 84 13 16.
 @ : aéroclub.ghisonaccia@gmail.com
 Centre régional de vol en planeurs de Ghisonaccia CRVPG : 06 71 23 63 49
 @ : pistolozzi.jo@gmail.com
 Costa Serena parachutisme : 06 09 84 19 16 / 06 19 13 25 73 - @ : patrice275@gmail.com
 CMAT organisme de formation hélicoptère : 06 22 24 47 35
 @ : corsica.air.training@orange.fr
 Corse ULM : 06 03 16 68 97 - @ : quilicialain@gmail.com
 Corsican Flying Club - Ecole de pilotage avions et ULM
 06 82 82 42 95 - @ : dominiqueduriani@orange.fr
 06 11 08 76 80 - @ : corsicanflyingclubsecretariat@gmail.com

Conditions d'utilisation de l'AD :

AD à usage restreint aux ACFT basés en Corse ainsi qu'aux ACFT d'état. Autre cas, escale possible avec PPR PN 72 heures ouvrées à l'exploitant AD par courriel : ppr@aerodromedeghisonaccia.com
 AD interdit à tout aéronef de masse supérieure à 5,7 t sans autorisation préalable formelle de l'exploitant y compris les ACFT d'état. AD interdit de nuit y compris les ACFT d'Etat sauf urgence. L'utilisation simultanée de la piste 18/36 et de la zone de sauts est interdite sauf pour les aéronefs basés LFKG et limitée à des activités de parachutages de précision.

Activités diverses :

Parachutage sur AD (N° 406), FL120, LUN-VEN : SR-SS. Activité réelle connue de SOLENZARA TWR ou NOTAM en dehors des créneaux horaires et niveaux au-dessus FL 120 de largage.
 Voltige sur AD (N° 7002), axe de la piste de longueur 1,5 NM centré sur ARP, 1650 ft AMSL/3500 ft AMSL, SR-SS hors activation LF-R 65, ou accord préalable du gestionnaire de LF-R65.
 Voltige réservée aux pilotes titulaires d'une autorisation «voltige» inscrite sur la licence de navigant et autorisée par le gestionnaire PEGAASUS (ENR 5.5).

GRANVILLE MONT SAINT MICHEL	Conseil départemental de la Manche	
Ouvert à la CAP / VAC	Direction de la mer, des ports et des aéroports	LFRF
	☎ 02 33 44 77 19	
48°52'58"N 001°33'50"W - 45 ft (2 hPa)		

RWY	06/24	960 x 30	5.7 t	Revêtue
AVT	Carburant : 100LL. (CIV - MIL) HX - Paiement comptant. Possibilité 100 LL par automate avec carte TOTAL.			
COM	A/A	118.105 Mhz		
RFSS	Niveau 1.			
☎	ACB de Granville : 02 33 50 24 24. Manche Aéroclub : 02 33 49 41 97			

Conditions d'utilisation de l'AD :

AD réservé aux ACFT munis de radio. Largeur TWY revêtu : 9,30 m. Bande gazonnée réservée aux ULM basés et déclarés auprès de l'exploitant par ULM Air Cotentin.

Dangers à la navigation aérienne :

Site susceptible d'être envahi en quelques minutes par la brume de mer.

Activités diverses :

Parachutage sur AD (N° 540) : SR-SS, SFC-FL155. Activité selon protocole. Information aux usagers sur RENNIS INFO/APP.

GRAULHET MONTDRAGON	ACB de Graulhet	
Ouvert à la CAP / VAC	☎ 05 63 34 51 07	LFCQ
43°46'07"N 002°00'28"E - 583 ft (21 hPa)		

RWY	09/27 09L/27R	960 x 20 810 x 50	10 F/D/W/T /	Revêtue Non revêtue
AVT	Carburant : 100 LL. Station automatique H24 (carte TOTAL). Paiement comptant, chèque. O/R ACB de Graulhet PN 48 HR MNM. Inscription sur : https://www.aeroclub-graulhet.com/informations-generaleslfcq/			
COM	A/A	119.655 Mhz		
RFSS	Niveau 1.			
☎	ACB de Graulhet @ : aeroclubdegraulhet@yahoo.fr			
@	Association Tarnaise de VAV : 06 17 96 76 07 - @ : atvv@free.fr Association Tarnaise ULM : 06 09 67 52 31 Replic'Air @ : association.replicair@gmail.com Club d'Aéromodélisme Jean Mermoz : 06 87 92 78 52 - @ : clubjeanmermozgraulhet@gmail.com Club hélicoptère Héli-Base : 06 50 44 33 26 - @ : heli.base.occitanie@gmail.com			

Conditions d'utilisation de l'AD :

AD réservé aux ACFT munis de radio. Usage de l'aérodrome limité aux avions inférieurs à 5,7t sauf autorisation demandée auprès de l'exploitant. Utilisation simultanée des deux pistes interdite. Balisage piste non revêtue type planeur. Piste non revêtue et taxiway Nord réservés aux planeurs, aux usagers basés et utilisables par les extérieurs ayant pris connaissance des consignes locales publiées sur le site <https://www.aeroclubgraulhet.com/informations-generales/lfcq/> et qui s'y sont inscrits. L'inscription est valable 12 mois et doit être renouvelée en cas de modification de ces consignes. Piste non revêtue inutilisable après fortes pluies : activité vol à voile reportée sur piste revêtue. Deux zones de perte d'altitude planeur de rayon 1 km centrées respectivement pour RWY 09 et RWY 27 à 2 km dans le 330° et 060° du terrain. Utilisation de la bande ULM (300 x 20 m) interdite si présence d'un aéronef au point d'attente C

Dangers à la navigation aérienne :

Turbulences au QFU 094° par fort vent de Sud-Est. Présence d'une tour balisée diurne haute de 38 ft qui perce la surface latérale de 2 m et située à 78 m dans le 197° du seuil de piste 09.

Activités diverses :

Activité AEM (N° 9071), 330 ft MAX : 1300-SS. Forte concentration d'oiseaux et activité aéronefs sans équipage à bord sur la zone d'enfouissement de Tryfil (cercle de 500m de rayon centré sur 43°46'52"N 002°03'10"E). SFC-900 ft AMSL. LUN-SAM 0600-1700.

GRAY SAINT ADRIEN		Aéroclub de Gray et de sa région		LFEV
Ouvvert à la CAP / AIP, VAC		☎ 03 84 65 00 84 / 06 43 36 64 57		
47°25'56"N 005°37'17"E - 685 ft (25 hPa)				
RWY	07/25 07L/25R 07R/25L	1025 x 23 860 x 80 350 x 20	12 F/D/W/T / /	Revêtue Non revêtue Non revêtue
Balisage	07 25	PAPI 3.5 ° (6.1 %) PAPI 4.0 ° (7 %)		36 ft 39 ft
AVT	Carburant : 100 LL et JET A1, H24 et 7j/7. Lubrifiant : possible. S'adresser à JG Aviation 03 84 65 51 11 - @ : gilbert.salfati@jgaviation.eu. Paiement carte TOTAL uniquement sur automate.			
COM	A/A	118.840 Mhz		
Douanes	O/R.			
Police				
RFFS	Niveau 1.			
@	Aéroclub de Gray et de sa région : aero.gray@free.fr - http://gray-aeroclub.fr Association Gray ULM - @ : gray.ulm@gmail.com			

Conditions d'utilisation de l'AD :

AD réservé aux ACFT munis de radio. Piste non revêtue 350 x 20 m réservée aux ULM basés. Piste non revêtue 860 x 80 m réservée aux ACFT basés. Activité IFR possible. Utilisation simultanée des pistes interdite.

Activités diverses :

Activité AEM (N° 8059) sur AD : SFC-500 ASFC. ETE : 0700-2000, HIV : 0800-CS. Selon protocole.

GRENOBLE ALPES ISERE		SEAGI		LFLS
Ouvvert à la CAP / AIP, VAC		☎ +33 4 76 65 48 48		
45°21'47"N 005°19'58"E - 1302 ft (47 hPa)				
RWY	09/27 09R/27L	3050 x 45 900 x 50	59 F/A/W/T /	Revêtue Non revêtue
Balisage	09 27	PAPI 3.2 ° (5.6 %) PAPI 3.3 ° (5.7 %)		59 ft 46 ft
AVT	Carburants : 100LL - JET A1 : selon horaire ATS. Vols privés, officiels et commerciaux, HOR prolongés O/R. ☎ : +33 4 76 65 55 17. BLUÉ AERO. Atelier de maintenance avion. ☎ : +33 4 76 65 50 30 Stationnement parkings A, B, C ou D : vols d'aviation générale et d'affaires : - si MTOW inférieure ou égal à 3 t, demande de stationnement obligatoire du 15 décembre au 15 avril. En présence d'un placeur, suivre impérativement ses indications. - si MTOW supérieure à 3 t, assistance obligatoire sur https://cy.myhandlingsoftware.com Contact : businessaviation@grenoble-airport.com ou +33 4 76 93 49 43.			
COM	ATIS LYON APP TWR / A/A SOL	133.855 Mhz ☎ 04 85 88 09 00 125.430 Mhz 119.300 Mhz 121.930 Mhz		
NAV	NDB ILS/DME 09	WS SG	291 Khz 109.300/332.000 Mhz/CH 30X	
Douanes	LUN-SAM : 0600-2000 ; DIM et JF : 0700-2000.			
Police	Du 01/12 au 30/04 : HOR AD. Du 01/05 au 30/11 : vols hors Schengen. LUN au VEN : PN 24 HR. WEEK-END et JF : PN 48 HR. PN par mail : cli-lyon@douane.finances.gouv.fr - bsi-grenoble@douane.finances.gouv.fr - businessaviation@grenoble-airport.com Vols d'urgence : contacter OPS Aviation d'Affaires : +33 4 76 93 49 43.			

RFFS Niveau 7 pour vol commerciaux et affaires programmés, sur demande. Niveau 5 HOR ATS. Hors HOR ATS, RFFS non assuré sauf sur demande préavis à 10 jours.

MET H24 - LYON ST EXUPERY - (IFR) ☎ : 04 72 23 98 08.

ATS LUN-SAM : 0600-2000. DIM et JF : 0700-2000. En cas d'extension des horaires ATS, l'activation des services et le statut des CTR sont annoncés sur la fréquence tour et l'ATIS.

☎ Société d'Exploitation de l'Aéroport de Grenoble Isère FAX : +33 4 76 65 57 00
 @ OPS : +33 4 76 65 55 35/45 - FAX : +33 4 76 65 55 05. Fréquence OPS : 131.855.
 Aviation d'Affaires : <https://cy.myhandlingsoftware.com>
 TEL : +33 4 76 93 49 43 - FAX : +33 4 76 93 49 44
 E-mail : businessaviation@grenoble-airport.com ; ops@grenoble-airport.com
 ACB du Dauphiné : +33 4 74 84 65 17
 Centre PARA : +33 4 74 54 71 27.
 ENAC : +33 4 74 54 69 00
 AGIR : +33 7 86 51 39 83.
 VOLITUDE : +33 6 74 94 51 86.

Conditions d'utilisation de l'AD :

AD réservé aux ACFT munis de radio. Atterrissage en piste 27 interdit de nuit en l'absence de service ATS ou si PAPI 27 U/S. Piste non revêtue 09/27 inutilisable en dehors HOR ATS. Piste revêtue et non revêtue non utilisables simultanément. TWY T, S1, S2, S3, S4 et S5 limités aux aéronefs de code inférieur ou égal à D avec largeur hors tout du train principal (OMGWS) de moins de 9 m.
 TWY N6 : Utilisable de nuit. TWY N6 et N7 : Utilisation limitée aux aéronefs de code A et B avec largeur hors tout du train principal (OMGWS) de moins de 4.49 m.

Dangers à la navigation aérienne :

L'attention des pilotes est attirée sur la présence : - d'une route au seuil 27, - d'une antenne (altitude au sommet : 1871 ft) à proximité du point NW. Il est conseillé de rester à l'Ouest de la voie TGV.

Activités diverses :

Voltage (N° 6821) : FL 055/1000 ASFC (500 ASFC pour l'axe situé verticale piste).

Sur autorisation de GRENOBLE TWR.

- activité à Saint-Etienne de Saint-Geoirs (N° 9552) connue de TWR, 330 ft ASFC.

- activité à Bossieu (N° 9748) 400 ft ASFC. SR-SS.

- activité à Colombe (N° 9582) 500 ft ASFC.

- activité à Rives (N° 9534) 170 ft ASFC.

- activité à Saint-Quentin-sur-Isère (N° 9556) 1000 ft ASFC.

- activité à Polienas (N° 9586) 1000 ft ASFC.

- activité à Beaurepaire (N° 9640) 500 ft ASFC.

Parachutage sur AD (N°420) : Du 1er avril au 30 novembre : SR-SS +30, FL 140 pendant HOR ATS uniquement. Activité réservée aux pilotes autorisés et selon protocole d'accord en vigueur. Autres HOR et niveaux au-dessus du FL 140 sont annoncés par NOTAM. Activité réelle connue de GRENOBLE TWR et LYON APP.

GRENOBLE LE VERSOUD Ouvert à la CAP / AIP, VAC		CCI de GRENOBLE ☎ 04 76 28 28 28		LFLG
45°13'05"N 005°50'55"E - 724 ft (26 hPa)				
RWY	04/22 04L/22R	900 x 30 893 x 80	6.3 TRSI /	Revêtue Non revêtue
Balissage	04	PAPI 3.0 ° (5.2 %)		43 ft
AVT	Carburant : AVGAS 100LL - UL91 - JET A1. Lubrifiant : NIL. Libre service : H24 avec les cartes Air BP, Sterling Card pour AVGAS 100LL - UL91 - JET A1. H24 avec CB VISA et MASTERCARD pour UL91 uniquement. <u>Service par agent aviateur</u> : AVGAS 100LL et JET A1 uniquement. Du 1er avril au 30 septembre : 0730-1045, 1230-1615. Du 1er octobre au 31 mars : 0800-1045, 1230-1545. Fermé le 25 décembre et le 1er janvier. Paiement par carte bancaire uniquement : Visa, Master Card, American Express. Atelier agréé : BAM : 04 76 77 91 78 - FAX : 04 76 77 91 79 E-mail : contact@belledonne-aero-maintenance.com			
COM	ATIS TWR / A/A SOL	125.230 Mhz 121.000 Mhz 121.655 Mhz	☎ 04 85 88 10 17	
RFFS	Niveau 1.			
MET	H24 - LYON SAINT EXUPERY - (IFR) ☎ : 04 72 23 98 08			
ATS	0700-SS + 30 limité à 2000. ☎ : 04 85 88 10 10			
☎ @	Représentant sur AD: 04 76 28 25 84 / Astreinte : 06 87 09 17 04 Site internet : www.aerodromeleversoud.fr ACB du Dauphiné : 04 76 77 28 46 - FAX : 04 76 77 18 43 ACB du Grésivaudan : 04 76 77 09 83 ACB de Grenoble Vol à Voile : 04 76 77 21 81 - HBG hélicoptères : 04 76 77 37 45 Iser ULM : 07 83 68 37 93 - Passion ULM : 06 85 23 15 62 ULM Training : 06 51 46 41 41 - Alpes ULM : 04 76 77 81 93			

Conditions d'utilisation de l'AD :

AD réservé aux ACFT munis de radio. Utilisation du PAPI pendant les horaires ATS.
En dehors HOR ATS : - TKOF simultanés QFU 222° interdits. - TKOF piste non revêtue réservés aux ACFT basés. Postes P1 (parkings revêtu et herbe) interdits aux ULM.

Hélicoptères : En présence d'avions sur E1 ou E2, procéder par la piste revêtue.

Fato limitée aux LHT < 13.03 m (EC 145).

Hélicoptères de LHT > 13,03 m (EC145) : LDG et TKOF en piste revêtue, AVT via E2.

Parkings hélicoptères : stationnement supérieur à 2 heures pour hélicoptères de passage : PPR PN 48 HR obligatoire auprès de l'exploitant. Spot H1 réservé à la Sécurité Civile.

Dangers à la navigation aérienne :

MLG04 et MLG22 sont des points d'arrivée HEL avec changement de régime de vol IFR / VFR.

Activité parapente en périphérie d'aérodrome sur les reliefs ou en traversées de vallée secteur Lumbin au Nord des installations essentiellement. Activité IFR à proximité du terrain.

Activités diverses :

Voltage sur AD (N°6820) : axe RWY.

- ACFT motopropulsés : FL 070/4000 ft AMSL. - planeurs : FL 070/2700 ft AMSL.

Activité réservée aux ACFT basés ou aux usagers autorisés par le chef organisme ATC Le Versoud (PPR PN 48 HR). HOR ATS : sur autorisation LE VERSOUD TWR 121.000 Mhz. Hors HOR ATS : veille radio et A/A sur 121.000 Mhz.

GUERET SAINT LAURENT

Ouvert à la CAP / VAC

ACB de la Creuse

☎ 05 55 52 26 07/90 60

LFCE

46°10'32"N 001°57'11"E - 1208 ft (44 hPa)

RWY 04/22 675 x 20 5.7 t Revêtue

AVT Carburant 100LL. Lubrifiants : NIL. Paiement comptant ou carte bancaire.
PPR auprès de l'exploitant d'aérodrome ou de Giry Aéro Services.

COM A/A 123.500 Mhz

RFFS Niveau 1.

@ aeroclub.creuse@orange.fr

Conditions d'utilisation de l'AD :

Roulage interdit hors RWY et TWY. TKOF : En l'absence de vent significatif, choisir le QFU 224.

TWY B réservé aux aéronefs liés à l'activité de Giry Aéroservices.

Activités diverses :

Voltage (N° 6560) :

Axe 04/22, Longueur 3000m, 2200ft AMSL/FL060 MAR-OCT : 0900-1200 1300-1800 (SUM-1HR).

Activité annoncée sur Guéret A/A. Réservé aux pilotes autorisés par l'Aéroclub de la Creuse.

AEM (N° 9036) : 500 ft ASFC, SR-SS.

Treuilage planeurs (N°960) : Treuillages sur la bande de lancement au nord de la piste revêtue. SR-SS, SFC/3000ft AMSL, treuil non balisé équipé d'un feu à éclats. Activité annoncée sur Guéret A/A. DEC et ATT interdits sur la piste en dur pendant les treuillages.

GUISCRUFF SCAER

Ouvert à la CAP / VAC

Syndicat intercommunal de
l'aérodrome

☎ 0

LFES

48°03'13"N 003°39'51"W - 574 ft (21 hPa)

RWY 02/20 1500 x 30 9 F/C/W/T Revêtue
02R/20L 300 x 20 Non revêtue

AVT Carburants : 100 LL. Lubrifiants : 100 : H 24 si paiement par carte TOTAL.
Paiement par carte TOTAL.

COM IROISE APP 125.860 Mhz (>2500 ft)

A/A 129.805 Mhz

RFFS Niveau 1.

☎ Les Ailes Armoricales : 02 97 34 09 80.

Para-Club : 06 67 88 03 09.

ULM Bretagne Atlantique : 06 29 76 15 51

Conditions d'utilisation de l'AD :

AD réservé aux ACFT munis de radio. Piste non revêtue réservée aux ULM. Utilisation simultanée des pistes interdite. Restrictions possibles après fortes précipitations.

Dangers à la navigation aérienne :

Présence d'une ligne HT balisée, perpendiculaire à l'axe de piste à 1108 m au sud du seuil RWY 02, ALT 614 ft.

Activités diverses :

Parachutage sur AD (N° 560) : FL 115, ETE : 0630 - SS+30, HIV : SR - SS+30.

Activité réservée aux usagers autorisés par CAA. Info sur IROISE INFO.

Treuilage parachutes sur AD (N° 928) : SFC - 2100 AMSL/1500 ASFC, 0700-1800 (ETE - 1 HR), HJ seulement.

PAS DE TEXTE